

Commentaire de Suzanne Lamont concernant les trois thèses

Suzanne Lamont

Volume 6, numéro 2, automne 1993

Jeunes et enjeux sociaux

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/301238ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/301238ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Résumé de l'article

Le texte qui suit est un commentaire sur l'editorial de Yves Vaillancourt intitulé « Trois thèses concernant le renouvellement des pratiques sociales dans le secteur public » et publié dans le vol. 6, n° 1 (printemps 1993) de *Nouvelles pratiques sociales*.

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université du Québec à Montréal

ISSN

0843-4468 (imprimé)

1703-9312 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Lamont, S. (1993). Commentaire de Suzanne Lamont concernant les trois thèses. *Nouvelles pratiques sociales*, 6(2), 211–213.
<https://doi.org/10.7202/301238ar>



Commentaire de Suzanne Lamont concernant les trois thèses

*Suzanne LAMONT
Département de travail social
Université du Québec à Montréal*

Le texte qui suit est un commentaire sur l'éditorial de Yves Vaillancourt intitulé «Trois thèses concernant le renouvellement des pratiques sociales dans le secteur public» et publié dans le vol. 6, n° 1 (printemps 1993) de *Nouvelles pratiques sociales*.

Il me fait plaisir de donner mes réactions à l'éditorial de Yves Vaillancourt au sujet du renouvellement des pratiques sociales dans le secteur public des affaires sociales. J'ai œuvré pendant plusieurs années dans ce secteur, avant et après la réforme Castonguay-Nepveu. Après mon départ, j'ai collaboré avec des intervenantes sociales à divers titres : chercheure, animatrice communautaire bénévole en monoparentalité, responsable de stagiaires en travail social, formatrice, consultante et, enfin, professeure en travail social. À ce titre, j'ai enseigné à plusieurs étudiantes déjà employées dans le secteur public comme techniciennes en assistance sociale ou occupant d'autres postes.

Après 1972, au fil des ans, les établissements de services publics se sont multipliés tout en se complexifiant. La ligne de contrôle hiérarchique, formée de nouveaux types de gestionnaires (en grande majorité des hommes) dont certains anciens intervenants sociaux recyclés souvent aux frais des établissements, a établi la prétendue rationalisation des services par la programmation

de pratiques standardisées visant certaines populations, ciblées à partir de critères méconnus. J'ai vu s'installer la techno-bureaucratie et constaté ses effets démobilisateurs sur les intervenantes sociales productrices de services. De ces dernières, je retiens le souvenir d'audacieuses actions individuelles et collectives menées en guise de résistance en vue de sauvegarder la maîtrise de leurs actes professionnels. Ainsi, plusieurs intervenantes de la base ont su conserver une marge de manœuvre et continuer de définir leur action.

Toutefois, diverses tentatives de dénonciation ou certaines explications idéologiques et théoriques ont eu tôt fait de surgir. Je me souviens, par exemple, de certains articles percutants de travailleuses sociales, publiés dans la revue *Intervention* entre autres, portant sur le phénomène du *burnout* et sur la techno-bureaucratisation des services sociaux. Quant à la thèse 1 présumant de l'impossibilité pour les intervenants sociaux d'agir librement dans le secteur public régi par l'État, j'avoue avoir exploré cette position avec des collègues du milieu de l'enseignement, pour mieux comprendre la réalité sociale. Je l'ai rejetée, parce que ses propos ignoraient ou encore méprisaient la nécessité et l'urgence des pratiques sociales de protection, de réadaptation et d'administration sociales déployées dans le secteur public en dépit des pratiques gestionnaires parfois autoritaires et rigides.

Face à l'organisation tayloriste du travail et des obstacles qui freinaient l'action des intervenantes sociales de la base et réduisaient leur marge de manœuvre, j'ai opposé la stratégie d'accroissement des connaissances et du savoir-faire professionnel. Une telle position donnait la priorité au pouvoir d'un savoir ancré dans les réalités sociales vécues par les populations socio-économiquement faibles, marginalisées ou exclues des processus de production et de consommation. Elle offrait une garantie plus sûre à l'exercice de la créativité, protégeant, voire élargissant, l'espace et la qualité des initiatives professionnelles et sociales. Enfin, cette position exigeait un engagement social d'ordre éthique avec pour objectif la solidarité humaine et la justice sociale. Or, ce projet ne pouvait se réaliser qu'en alliance avec tous les individus et les groupes témoignant d'une position analogue.

Ce point de vue sociopolitique s'apparente à la thèse 2 dans la mesure où elle considère le potentiel d'autonomie des intervenantes sociales, vues d'abord comme sujets actifs dans la dynamique de production des situations sociales. Dans le secteur public, cela veut dire qu'il est possible de réaliser des actions réfléchies, selon des stratégies définies à l'avance, mais souvent discrètes, « silencieuses » et parfois « rebelles » par rapport aux directives transmises du sommet par le biais des cadres situés à divers paliers.

Cette position accorde une importance majeure aux pratiques de médiation sociale, de défense des droits sociaux, de soutien en ressources matérielles et socioculturelles, et de regroupement. Ces pratiques peuvent être

déployées par les intervenantes sociales du secteur public. Elles voient à la mise en place des conditions concrètes qui facilitent la création de liens entre les usagères, créant ainsi des passerelles entre ces dernières et les mouvements sociaux féministes et communautaires. Quant à moi, l'origine des agents catalyseurs de changement social a moins d'importance que l'atteinte des buts visés : l'amélioration des conditions de vie et de travail et l'élimination de la discrimination sous toutes ses formes.

J'ai toujours cru au travail collectif de transformation sociale, à l'extérieur comme à l'intérieur du secteur public. Il se construit à travers les rapports d'alliance ou de solidarité, les tensions et les luttes quotidiennes. Les individus et les groupes y participent en vue d'améliorer leur sort, de préserver leurs acquis et d'affirmer leur identité et leur autonomie. Plusieurs y œuvrent plus ouvertement pour faire avancer la démocratie.

Enfin, ces considérations sous-tendent mon intérêt et ma curiosité pour la thèse 3. Le projet de démocratisation de la gestion du secteur public m'apparaît d'autant plus réaliste et réalisable que les acteurs sociaux progressistes et imposants, comme les syndicats et la Corporation professionnelle des travailleurs sociaux du Québec, affichent plus fermement leur volonté d'intervenir. L'addition de leur pouvoir aux forces des intervenantes sociales du secteur public offre un gage de plus grande réussite. Encore faudra-t-il que ces instances se rapprochent davantage de la classe populaire (les gagne-petit, les assistés sociaux, les chômeurs et chômeuses) et soutiennent l'action des groupes communautaires engagés aussi dans le processus de démocratisation.

Un tel projet est plus que souhaitable : il constitue un défi majeur pour cette fin de siècle et son enjeu social l'est tout autant. Il en va de la sécurité économique, sociale, culturelle et politique d'une large partie de la population.